

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 9 juin 2022

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Christian ROSSEL
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 9 juin 2022 à 20h04

Le Président remercie Monsieur Maire de l'Omnibus pour sa présence.

Le Président rappelle qu'il faut être assermenté pour pouvoir prendre part aux décisions du Conseil.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est requise.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2021, joint à la convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 4 juin 2022)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 01/2022 Comptes communaux 2021
6. Election du Bureau
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 49 membres sont présents, 28 sont excusés et 9 sont absents. Le quorum de 29 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2021

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 est accepté par 46 voix, 2 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 2 nouveaux membres : Isabelle Lavenex et Thibault Bovet.

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a pas reçu de lettre.

b) Communications de la Municipalité

André Roch, Syndic, revient sur la demande de Denis Barclay concernant le plan climat pour la commune. Le canton a préparé une sorte de boîte à outils pour les communes qui souhaitent s'engager dans la durabilité et le climat. La Municipalité va étudier après les vacances d'été ce que le canton propose et nous expliquera ce qu'il sera possible de faire dans notre commune. Concernant les routes et la place du village, les travaux arrivent au bout, le goudronnage qui a un peu perturbé le trafic a pu se faire début juin. Certains automobilistes n'ont pas respecté la signalisation mise en place. Le marquage va se faire d'ici la fin du mois, les 3 croisées (rue du Vignoble / route de Pompaples, route de Pompaples / route de Bofflens, rue de la Gare / route d'Orbe) seront des priorités de droite. Des panneaux seront mis vers l'église pour signaler que la route pourra seulement être prise dans le sens de la montée, et non pas dans le sens de la descente. Il y aura 4 passages piétons, un à la route de Pompaples, un sur la place du village, un au niveau du parking de la grande salle et un en face du petit magasin. Trois maisons de paysagistes ont été contactées pour les massifs floraux, dont un a déjà répondu qu'il ne ferait pas de devis actuellement du fait que la période ne se prête pas à la plantation d'arbres, lesquels doivent être mis en terre en automne. La Municipalité attend les 3 devis pour prendre une décision. Dans l'intervalle, quelques fleurs pourront peut-être être plantées pour l'été. Le budget est bien dans le tir, les tuyaux de la place ont coûté CHF 10'000.- de plus ainsi que le goudronnage à cause de la hausse du prix du pétrole. L'ancien goudron devait être traité contre la pollution en Suisse alémanique, mais il semblerait que le goudron était peu pollué, des économies se feront à ce niveau. Un archéologue est venu à plusieurs reprises pour le suivi archéologique, ses recherches étant restées infructueuses, les coûts effectifs liés à son mandat sont bien moindres que ce qui avait été budgétisé. Un abri avec tableau d'affichage est prévu sur la place, Lyne Monnier a été mandatée pour ce projet que la Municipalité a accepté. Une seconde jeunesse est actuellement donnée aux fontaines de la laiterie et de la place. Le 20 août est prévue l'inauguration de la place du Village.

Martine Barclay demande si un passage piéton est prévu vers la laiterie et jusqu'où sera prévu le marquage à la route de Pompaples, car une réfection serait à faire.

André Roch, Syndic, répond que non il n'est pas prévu de mettre un passage piéton vers la laiterie et que oui des travaux sont prévus à la route de Pompaples l'année prochaine.

5. Préavis 01/2022 Comptes communaux 2021

André Roch, Syndic, lit le préavis. La Municipalité présente les comptes 2021 en comparaison avec le budget et les comptes 2020. Le résultat dégage un excédent de recettes de CHF 313'744.48. Les revenus totalisent CHF 2'894'265.58, le budget prévoyait CHF 2'580'524.10. Les charges s'élèvent à CHF 2'863'826.76 dans les comptes et CHF 2'570'232.- au budget indiquant une augmentation de charges de CHF 293'594.76. Les principales différences relèvent des postes suivants :

- Administration : Heures supplémentaires du personnel de CHF 10'300.— et CHF 7000.- partiellement prévus dans le budget pour les frais de logement du Cloud (téléphone/Internet/informatique). 2021 est l'année des 100 ans du Collège, la fête avec divertissements et repas ont coûté CHF 11'300.-, partiellement compensés par l'encaissement

des repas de CHF 1'905.-. Des bons de CHF 3'000.- ont été offerts pour les départs de municipaux. Le bonus accordé par la Vaudoise Assurances sur les excédents se monte à CHF 1'200.-.

- Finances : Impôts perçus : 69'708.31 de plus que les chiffres budgétisés. Les intérêts facturés dès CHF 500'000.- au taux de 0,75% coûtent CHF 1'042.61. En ce qui concerne le fond de péréquation, CHF 45'642.- ont été perçus en plus alors que nous aurions dû payer CHF 52'677.-

- Domaines et bâtiments : Des travaux sur le collecteur de la parcelle 635 En Laya ont été exécutés pour CHF 5'624.-. L'étude pour le débordement du Nozon de CHF 10'000.- est reportée. Une compensation sur loyers de CHF 2'210.- est accordée pour les terrains inondés.

- Forêts : Forte augmentation de la vente de bois de presque CHF 10'000.-, des subsides prévus de CHF 5'978.- n'ont pas été perçus en raison de la non-exécution de travaux de protection.

- Grande salle : frais augmentés de CHF 3'767.- dus à l'augmentation du prix du mazout et CHF 50'000.- ont été provisionnés pour les futurs travaux d'entretien.

- Collège : Frais de câblage informatique des classes CHF 7'500.- et CHF 50'000.- ont été provisionnés pour les futurs travaux de rénovation.

- Ancien Battoir : Patrimoine financier rapportant CHF 92'050.- auxquels CHF 40'000.- sont déduits en prévision de futurs travaux de rénovation.

- Bulande : CHF 2'860.- de charges supplémentaires en raison d'achats de produits et matériels. Rattrapage de la prime ECA depuis 2019 de CHF 3'340.- et CHF 1'185.- pour le raccordement multimédia. Un manque de 3'556.- pour la location en raison des restrictions sanitaires est à signaler. Les premiers revenus provenant des panneaux solaires installés sur le toit rapportent CHF 651.85.

- Travaux : CHF 7'330.- ont été nécessaires pour la remise en état du chemin de Rosset, plusieurs revêtements ont été entrepris pour CHF 5'565.-. L'étude du règlement de stationnement est de CHF 7'540.- et le projet de la place du village de CHF 20'400.-.

- Cimetière : CHF 2'000.- supplémentaires sont dépensés pour le mur de soutènement.

- Produits de récupération du papier carton : Le nouveau prestataire offre de meilleures conditions, d'où cette rétrocession de CHF 2'291.-.

L'équilibre des comptes produits/charges est respecté.

- Réseaux, égouts, épuration : Eaux claires, équilibre respecté avec attributions aux financements spéciaux (raccordement), la somme de CHF 22'600.- et un prélèvement sur fonds de réserve entretien de CHF 32'000.-. Dans le cadre des travaux de la place, des conduites hors projet de la place du village ont été remplacées pour CHF 13'050.-.

- Enseignement primaire : Frais dus aux mesures sanitaires compensés.

- Police : L'estimation faite en charge fin 2020 de CHF 5'549.- est finalement un montant en notre faveur de CHF 1'583.-

- Service social : Le montant budgétisé pour l'UAPE de CHF 140'419.- représente le coût total si toutes les places sont prises par des enfants d'Arnex. Le coût réel est de CHF 47'880.-. Les prochains budgets pourront être estimés plus proches de la réalité. La contribution cantonale verse exceptionnellement CHF 12'242.- après partage du fond COVID-19.

- Remboursement AJOVAL : le résultat de CHF 64'023.30 est composé du décompte final 2020 de CHF 27'869.30 (contre CHF 15'138.15 estimés dans les comptes 2020) et la part à recevoir sur le décompte final 2021 de 36'154.-.

- Prévoyance sociale cantonale : Estimation du remboursement revu à la hausse de CHF 44'767.- par rapport au budget. Un remboursement de CHF 90'970.- était provisionné dans les comptes 2020 et la commune a reçu CHF 31'585.-.

- Service des eaux : CHF 2'390.- ont été dépensés pour des contrôles sur la qualité de l'eau, CHF 18'100.- ont été provisionnés pour l'équilibre des charges et produits. Augmentation significative d'encaissement des locations de CHF 2'761.- en raison de l'ajustement des prix de location des compteurs et des nouvelles constructions.
- Service du gaz : Le prix et la qualité dépendent du marché et de la consommation.

Résultat :

Revenus CHF 2'894'265.58

Charges CHF 2'863'826.76

Excédent de revenus CHF 30'438.82

Le budget prévoyait un excédent de CHF 10'292.10.

Ajoutant à l'excédent de revenus 2021, les amortissements et attributions complémentaires donnent un résultat net effectif de CHF 367'718.22 auxquels s'ajoutent les amortissements minimums et attributions obligatoires d'équilibre, nous obtenons une capacité d'autofinancement de CHF 556'572.17.

Trois emprunts finançant les investissements de la Commune s'élèvent à CHF 3'288'150.- fin 2021 couvrant la rénovation du collège en 2000, les transformations de l'Ancien Battoir en 2011 et Bulande en 2020. L'amortissement total annuel s'élève à CHF 132'100.-.

Le Capital s'élève au 31 décembre 2021 à CHF 2'188'589.04.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie les Conseillers d'accepter les comptes communaux 2021 tels que présentés.

Valérie Bourquard, rapporteure de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Valérie Bourquard, Sylvie Faessler, Bernard Gauthey, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 11 mai 2022 en présence des Municipaux et de la boursière.

Sur la base des comptes 2021 comparés au budget 2021 et aux comptes 2020 ainsi que sur le rapport de la fiduciaire OFICO, la Commission relève que :

- Les comptes 2021 résultent en un bénéfice de CHF 30'438.82 alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 10'292.10.
- La capacité d'autofinancement se monte à CHF 556'572.17.
- Les emprunts s'élèvent à CHF 3'288'150.-.
- Le solde des fonds de réserve se monte à CHF 1'275'731.70, soit une augmentation de 31% par rapport à l'année précédente.
- Le capital de CHF 2'188'589.04 a augmenté de 1.4% par rapport à l'année précédente.

La Commission fait les remarques suivantes :

- Une fois de plus on peut relever et constater qu'il n'est pas simple de faire des budgets avec des montants estimatifs élaborés par les services sociaux et le canton. Elle estime que le préavis municipal est très complet et n'éprouve pas le besoin de commenter les comptes plus en détail. Elle relève également un très bon exercice 2021 qui a permis de provisionner CHF 306'718.80 pour les infrastructures.

La Commission salue la clarté des documents mis à sa disposition par la boursière et la remercie pour son excellent travail fourni toutes ces années. Pour conclure, la Commission a constaté que les comptes sont parfaitement tenus et juge que les explications fournies par la Municipalité sont complètes.

La Commission recommande au Conseil Général d'approuver les comptes 2021 tels que présentés par le préavis 01/2022.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Il n'y a pas de remarque ou question. L'assemblée vote.
Acceptez-vous le préavis 01/2022 Comptes communaux 2021 ?

Pour: 49
Contre: 0
Abstention: 1

Les comptes communaux 2021 tels que présentés par le préavis 01/2022 sont acceptés.

André Roch, Syndic, remercie Isabelle Lavenex au nom de la Municipalité pour son excellent travail durant ces 5 dernières années et lui remet un magnifique bouquet de fleurs. L'assemblée applaudit Isabelle Lavenex. Elle est remplacée par M. Daniel Allemann qui vient de Bursins.

6. Election du Bureau

Le Président laisse la parole au vice-président, Christian Rossel, pour l'élection du Président. **Christian Rossel, vice-président**, préside l'assemblée le temps de l'élection du président. Jean-Luc Porchet, seul candidat est réélu par acclamation de l'assemblée.

Jean-Luc Porchet, Président, reprend la présidence du Conseil en remerciant l'assemblée pour sa confiance, il annonce que ce sera sa dernière année de présidence et que toute personne intéressée peut venir lui poser des questions.

Christian Rossel, seul candidat à la vice-présidence, est également réélu par acclamation des Conseillers.

Christine Monnier et Barbara Bovet, scrutatrices, se représentent et sont réélues par acclamation.

Maryline Bissat et Gaël Roch, suppléants scrutateurs, se représentent et sont réélus par acclamation.

7. Divers

Le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu en octobre. La date reste à définir. Le suivant aura lieu le 15 décembre. Une verrée est offerte après le Conseil général par la Municipalité. Il rappelle également le nouvel horaire du bureau de vote au Collège qui est de 10h à 11h. La nouvelle loi sur les droits politiques (LEDP) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 nous concerne principalement sur deux points. Elections dans les communes à conseil général : la nouvelle loi supprime le régime spécial où l'élection de la Municipalité, puis du ou de la syndique, avait lieu en quatre tours sur un seul jour. Ces élections se dérouleront désormais selon le régime des communes à conseil communal, où les deux tours de l'élection de la Municipalité et de l'élection du syndic ont lieu à des dates distinctes. Les élections tacites seront en outre possible lors des élections complémentaires. Il pourra donc y avoir potentiellement quatre jours d'élection pour élire Municipalité et Syndic. Exclusion des absentéistes dans les conseils généraux : Un membre qui manque deux séances du Conseil général consécutives sans juste motif sera désormais réputé démissionnaire. Il appartiendra au bureau du Conseil d'apprécier la justesse des motifs invoqués pour justifier une absence. **Le Président** propose que le fait, pour un conseiller, d'excuser son absence avant la date du

Conseil équivaut à un juste motif et que seuls les conseillers qui ne se sont pas excusés pour le Conseil soient considérés démissionnaires. L'assemblée accepte. André Lavenex demande si un conseiller exclu peut être à nouveau réassermementé. **Le Président** répond que normalement oui, mais va demander confirmation au Préfet. Cette dernière réforme sera mise en application à partir du Conseil d'octobre.

Huguette Bovet signale qu'il n'y a plus de lumière à la ruelle du Château depuis plusieurs mois. **André Roch, Syndic**, confirme qu'il y a effectivement un problème de raccordement, il va relancer M. Fiechter responsable de l'éclairage.

Le Président souhaite un bon été à l'assemblée et clôt la séance à 21H04.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Amandine Gonçalves